



Pour vous informer sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre



Pour obtenir des conseils techniques et étudier la recevabilité de votre projet

OPAH

2024-2026

Plateau de Lannemezan et Neste Barousse



Rénover votre habitat

Améliorer sa performance énergétique

L'adapter à la perte d'autonomie

VENEZ VOUS RENSEIGNER !
LORS DE PERMANENCES PRÈS DE CHEZ VOUS

1ER MARDI DU MOIS

Sarp à la MFS*
 de 9h à 11h

St. Laurent de N. à la MFS*
 de 14h à 16h

2ÈME MERCREDI DU MOIS

La Barthe de N. (CCPL)
 de 9h à 11h

3ÈME JEUDI DU MOIS

Galan (PINT**)
 de 9h à 11h

Sarlabous (M. des Baronnie)s
 de 14h à 16h

4ÈME MERCREDI DU MOIS

Lannemezan à la MFS*
 de 9h à 11h

*Maison France Services

**Point d'information numérique et touristique



Altair
16 promenade du Pradeau
65000 TARBES

Tél : 05 62 93 07 40

contact@altair-consultants.fr

ALTAIR VOUS ACCOMPAGNE



Ce programme est mené en partenariat avec :



Qu'est ce qu'une OPAH ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un **dispositif permettant aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier d'aides** pour des travaux de rénovation de leur logement. **Mené par les Communautés de Communes** du Plateau de Lannemezan et Neste Barousse*, ce dispositif vise à **améliorer l'habitat privé du territoire**.

*en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etat, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées.

Quels objectifs ?

- **Améliorer la performance énergétique** des logements ;
- **Favoriser le maintien à domicile** des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- **Lutter contre la vacance** des logements ;
- **Lutter contre l'habitat indigne et dégradé** ;
- **Favoriser une offre locative privée** diversifiée et à loyers maîtrisés.



Pour qui ?

Pour les **propriétaires occupants*** et les **propriétaires bailleurs****.

*Soumis à conditions de ressources

**Soumis à conditions de loyers ou de ressources

Des aides pour :

- **L'amélioration de la performance énergétique** (dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, peuvent être financés des travaux d'isolation, de changement des menuiseries, d'installation d'un nouveau système de chauffage, etc.) ;
- **L'Adaptation à la perte de mobilité et/ou au vieillissement** (aménagement de salle de bain, installation d'un monte-escalier, d'une rampe d'accès, de volets motorisés, etc.) ;
- **Réhabilitation d'un logement dégradé** (travaux lourds, mise aux normes, etc.).

QUI DOIS-JE CONTACTER ?

Mandaté par les Communautés de Communes, **le bureau d'études Altaïr** vous conseille et vous accompagne **gratuitement tout au long de votre projet !**

